



Atlantic Games

l'évènement nautique des jeunes européens



Saint-Nazaire
Loire-Atlantique / Pays de la Loire

du 26 au 31 août 2018

Toutes les infos : www.atlanticgames.eu



CROS
PAYS DE LA
LOIRE



Co-funded by the
Erasmus+ Programme
of the European Union



22^{èmes} JEUX NAUTIQUES ATLANTIQUES

PAYS DE LA LOIRE 2018

AVIS GENERAL DE COURSE

Au 1 décembre 2017

1. INTRODUCTION

Le Comité Atlantique des Sports Nautiques et le Comité d'Organisation des Jeux Nautiques Atlantiques 2018 invitent cordialement les villes et régions des pays de l'Espace Atlantique Européen à participer aux « 22^{èmes} Atlantic Games » 2018. Le Comité Atlantique des Sports Nautiques se réserve la possibilité d'accueillir d'autres régions et pays.

Les **Atlantic Games 2018** auront lieu du **26 au 31 août 2018**.

Seront représentés pendant les Atlantic Games 2018 les sports suivants **Aviron (Olympique et mer), Kayak (Course en ligne, Kayak-Polo, Pirogue), Nage avec Palmes, Nage en Eau Libre, Surf (Stand Up Paddle), Sauvetage Sportif, Voile** sous la tutelle des Fédérations et Institutions suivantes:

- FF Aviron,
- FF Canoë-Kayak,
- FF Natation
- FF Etudes et des Sports Sous Marins,
- FF Surf,
- FF Sauvetage et Secourisme,
- FF Voile.

Les sites de compétitions seront:

- **La plage de Porcé** : Nage avec Palmes et Nage en Eau Libre; Voile, Pirogue et Aviron de Mer.
- **L'étang du Bois Joalland**: Kayak Polo, Kayak Course en ligne, Aviron Olympique
- **La plage de la Courance** : Sauvetage Sportif

Cérémonie d'ouverture et défilé

Saint-Nazaire

Cérémonie de Clôture

2. ENTITE ORGANISATRICE

Les Atlantic Games 2018 sont organisés par le **Comité Régional Olympique et Sportif des Pays de la Loire**, en collaboration avec les entités suivantes :

- Ligue d'Aviron des Pays de la Loire
- Comité Régional de Canoë-Kayak,
- Comité Interrégional Bretagne Pays de la Loire d'Etudes et de Sports Sous Marins,
- Comité Régional de Natation des pays de la Loire
- Ligue de Surf des Pays de la Loire
- Ligue de Sauvetage et Secourisme des Pays de la Loire
- Ligue de Voile des Pays de la Loire



3. REGLES

3.1 La compétition sera organisée selon les règles et normes des Fédérations Internationales suivantes :

- International Sailing Federation (ISAF)
- International Canoe Federation (ICF)
- International Rowing Federation (FISA)
- World Underwater Federation (CMAS)
- European Surfing Federation (ESF)
- Fédération Internationale de Natation (FINA)
- International Life Saving Federation (ILS)
- Règlement Sportif du Comité Atlantique des Sports Nautiques
- Avis de Course des Atlantic Games 2018
- Instruction de Compétition de chaque Discipline Sportive.

3.2 Publicité

Il pourra être exigé aux participants de porter la publicité des sponsors, soutiens et des entités organisatrices des Jeux sur les coques et les voiles des bateaux, publicité qui sera fournie par les organisateurs.

3.3 Droit à l'image: films, reportages, indication de noms...

Dans le cadre strict des besoins de l'organisation, les compétiteurs pourront être :

- Photographiés
- Filmés pour la réalisation d'un DVD et de vidéos
- Interviewés par la presse
- Les images pourront être publiées, et les compétiteurs pourront être nommés dans la presse ainsi que sur la page Web et les réseaux sociaux des Atlantic Games. Les documents pourront être utilisés par le Comité Atlantique.

4. SPORT ET DISCIPLINES

Voir annexes

5. MATERIEL FOURNI

Les compétiteurs pourront être pénalisés pour la mauvaise utilisation ou la destruction du matériel prêté par l'organisation dans les sports pour lesquels le matériel est prêté, pénalisation pouvant amener à la disqualification, au paiement d'une indemnisation et/ou au retrait du privilège d'utilisation du matériel.

Le Comité Organisateur ne fournira ni matériels techniques, ni accessoires, ni équipement divers.

Aucune modification du matériel ou des embarcations ne pourra être effectuée sans autorisation préalable du Comité Organisateur.



6. ELIGIBILITE

6.1 Equipes Participantes

La participation des sportifs se fait dans le cadre d'équipes qui représentent soit un Pays, soit une Région, soit une Ville de l'Arc Atlantique. L'Arc Atlantique comporte les Pays suivants : Irlande, Royaume-Uni, France, Espagne, Portugal.

Ces équipes sont mises en place par les autorités sportives nationales, régionales ou locales de ces Pays, Régions ou Villes.

La participation d'équipes représentant d'autres régions ou Pays est possible. Dans ce cas, une demande officielle doit être transmise au Comité Atlantique.

6.2 Appartenance à un club et Licences

Chaque compétiteur devra être membre d'un Club situé sur le territoire ou la Ville que leur équipe représente.

Chaque compétiteur devra être membre d'une Fédération sportive en cohérence avec sa pratique compétitive et avec le territoire ou la Ville que son équipe représente.

Chaque compétiteur devra disposer d'une licence sportive individuelle délivrée par sa Fédération. Dans le cas d'une Fédération qui ne délivre pas de licence, il devra disposer d'une assurance « responsabilité civile » telle que sa Fédération le prévoit.

Le Comité Atlantique résoudra toute demande ou contestation relative à la détermination de l'autorité nationale ou régionale qu'un compétiteur représente.

6.3 Drapeau des équipes participantes

Toutes les équipes devront amener sur les sites de compétition leur drapeau régional ou national, d'une taille approximative de 1,5m par 2,5m, ainsi qu'un CD / MP3 avec son hymne National ou Régional.

7. INSCRIPTIONS

7.1 Préinscription des Equipes

Les responsables des autorités sportives nationales, régionales ou locales devront communiquer avant le 1^o Mars 2018 par une préinscription auprès du Comité d'Organisation :

- Le nombre définitif des sports dans lesquels leurs équipes participeront
- Le nombre de sportifs que comporteront leurs équipes.

LE FORMULAIRE DE PRÉINSCRIPTION DES ÉQUIPES ACCOMPAGNANT EN LIEN CI-DESSOUS DEVRA ÊTRE DUMENT REMPLI :

<https://goo.gl/forms/vSejmAu0f96tYqHv2>

7.2 Inscription des Sportifs et des Equipes

Les inscriptions doivent être effectuées à partir du 1er mars 2018, sur la page Web du Comité Atlantique www.atlanticgames.eu (contact@atlanticgames.eu), par les autorités sportives nationales, régionales ou locales participantes, et ce avant le 1er juin 2018, avec le paiement de l'inscription (40.00€ par compétiteur).



Toutes les inscriptions effectuées après le 1 Juin et jusqu'au 1 août 2018 seront d'un montant de 60.00€ par sportif inscrit.

La clôture des inscriptions se fera le 1 août 2018 à 24h00 UTC.

Toute inscription non payée ou non confirmée à la clôture des confirmations d'inscription le 27 août à 17h00 sera annulée.

Un compétiteur prenant part à plusieurs sports se verra dans l'obligation de payer autant d'inscriptions que de sports auxquels il veut participer.

Un compétiteur prenant part à plusieurs disciplines du même sport ne paiera qu'une inscription.

Le paiement des inscriptions se fera au travers de la page Web : www.atlanticgames.eu.

7.3 Obligations des autorités sportives nationales, régionales ou locales

Les autorités nationales ou locales participantes ont pour obligation de :

- Sélectionner les équipes et en désigner les responsables
- Rassembler les informations venant des compétiteurs : licences et attestations d'assurance.
- Envoyer les informations des compétiteurs, formulaires d'inscription et règlements au Comité International.
- Collecter les autorisations parentales (disponibles sur www.atlanticgames.eu) et les envoyer au Comité International.
- Organiser et financer le transport jusqu'à la ville de compétition.
- Financer l'hébergement et la restauration de ses équipes.

7.4 Inscriptions tardives

Le Comité Atlantique se réserve le droit d'accepter des inscriptions tardives, après le 1 août 2018.

7.5 Confirmation d'inscription

L'inscription de chaque compétiteur devra être confirmée le 26 août de 10h00 à 18h30 et le 27 août de 10h00 à 17h00, par les responsables des équipes au Secrétariat Général des Atlantic Games

Les documents suivants devront être présentés :

- Licence sportive (pays ou régions).
- Attestation d'Assurance Responsabilité Civile (pays ou région n'ayant pas de licence fédérale).
- Autorisation parentale (pour les sportifs mineurs – modèle disponible sur le site www.atlanticgames.eu).
- Autorisation d'utilisation d'image

8. SECURITE

Les normes de sécurité établies devront être scrupuleusement respectées dans leur globalité, ainsi que pour chaque sport.

9. HEBERGEMENT

9.1 Plan de logement

Le Comité d'Organisation proposera un logement et un service de restauration, allant du dîner du 26 août au déjeuner du 31 août 2018 (5 nuitées et petits déjeuners, 5 déjeuners et 5 dîners).

Le coût total en pension complète **par personne pour le séjour en hôtel sera de 250 euros.**

Des solutions en hôtellerie de plein air pourront être envisagées au cas par cas.



9.2 Logement, réservations et paiement

Pour formaliser la réservation des logements, une avance de 30% du prix devra être versée avant le 1 Avril 2018, les 70% restant devront être versés avant le 1 août 2018 à l'organisation des Jeux à l'adresse suivante :

- **Comité Régional Olympique et Sportif des Pays de la Loire**
Maison des Sports de Nantes
44 rue Romain ROLLAND
44103 NANTES cedex 4 - France
E-mail : y.dupre@franceolympique.com
Téléphone : +332 405 800 42

Toute réservation non payée à la clôture des inscriptions le 1 août 2018 à 24.00 sera annulée.

Une facture sera établie au nom du preneur par le Comité Régional Olympique et Sportif des Pays de la Loire

Le règlement se fait sur le compte du Comité Régional Olympique et Sportif des Pays de la Loire domicilié à :

CRCM LACO COLLECTIVITES ET ASSOCIATION

46 Rue Port Boyer - BP 92636
44326 Nantes cedex 3

IBAN

FR76 1027 8368 1100 0100 2020 597

BIC

CMCIFR2A

10. LOCATION DE SUPPORTS NAUTIQUES

10.1 Location d'embarcation

Il sera exigé le paiement d'une location dans les disciplines sportives pour lesquelles les supports nautiques seront fournis pendant toute la durée des ATLANTIC GAMES 2018.

- Classe OD Cruiser J80 : 500€ par équipage

Il sera aussi possible de louer d'autres matériels selon les disciplines : Nous contacter

10.2 Caution pour la location d'embarcation

Les équipes participantes devront fournir lors de la confirmation d'inscription une caution (chèques ou espèces) de 500€ destinée à couvrir les éventuels dégâts, pertes et dommages qu'elles pourraient provoquer sur les supports nautiques fournis ou loués.

La caution sera la limite de responsabilité pour chaque incident ; dans l'éventualité qu'une déduction soit faite dans la caution, le sportif concerné devra restituer la valeur initiale pour maintenir son éligibilité comme participant.

11. PROGRAMME OFFICIEL

Dimanche 26 août :

10h00 à 18h30 : accueil des délégations, confirmation des inscriptions au Secrétariat Général
(lieu à définir)

Accueil dans les logements

Accueil sur les sites de compétition et entraînement libre



Lundi 27 août :

De 10h00 à 17h00 : accueil des délégations, confirmation des inscriptions (Secrétariat Général)

11h00 : Réunions des Team Leaders sport par sport

Attribution des bateaux, contrôles de jauge

Accueil sur les sites de compétition et entraînement libre

18h00 cérémonie d'ouverture

Mardi 28 août, Mercredi 29 août, Jeudi 30 août :

9h00 à 19h00 Compétitions sur sites avec horaires adaptés aux disciplines sportives

19.00 : Réunions des Team Leaders sport par sport

Animation en journée et en soirée (programme à préciser)

Vendredi 31 août :

Demi-journée de réserve pour les compétitions

14h00, proclamation des résultats sur chacun des sites de compétitions

16h00, cérémonie de clôture

Départ des délégations.

12. CLASSEMENT GENERAL

Les classements dans chaque sport et discipline seront validés par la participation d'au moins trois équipes.

Le système de classement concernant chaque discipline sera établi dans les instructions de course.

Le système de classement des Pays ou Régions sera le système du Comité Atlantique des Sports Nautiques (Comptage du nombre de médailles d'or obtenu par chaque Pays ou Régions dans les disciplines)

13. INSTRUCTIONS

Les instructions particulières des épreuves seront fournies à tous les participants au moment de la confirmation des inscriptions au Secrétariat Général.

14. JURY INTERNATIONAL

Dans la mesure du possible, un jury international sera formé pour chaque discipline, dont les membres seront nommés par le Comité d'Organisation et validés par le Comité Atlantique.

15. CONTRÔLES ANTIDOPAGE

Des contrôles antidopage pourront être organisés durant la compétition .

16. MESURES

Des contrôles d'homologation et de mesure pourront être organisés à n'importe quel moment par les Comités de Course pour s'assurer de la régularité des embarcations avec les règles établies.



17. RESPONSABILITE

Les participants de ces Jeux le font sous leur seule responsabilité. ni le Comité d'Organisation, ni le Comité Atlantique, ni aucune des personnes ou organisations impliquées dans l'organisation de l'événement ne peuvent être tenus responsables de toute blessure, dommage, perte de vie ou de bien causés lors des Jeux.

Chaque participant est responsable de sa participation ou non à une épreuve.

Le Comité d'Organisation pourra exiger le paiement des dommages causés par la mauvaise utilisation des installations nautiques et du logement officiel. Il pourra expulser un participant de la compétition pour mauvaise conduite ou mauvais comportement, indépendamment des actions du Jury respectif.

18. TROPHEES

Les trophées suivants seront distribués :

- Trophées individuels aux trois premiers de chaque discipline (s'il y a un minimum de trois équipes participantes dans chaque discipline).
- Trophées des Equipes sportives aux trois premiers équipes de chaque sport (sous réserve de la participation d'un minimum de trois équipes dans le sport concerné).
- Trophées des Délégations aux trois premières équipes tous sports confondus (sous réserve de la participation d'un minimum de trois équipes).

19. INFORMATION COMPLEMENTAIRES

Toutes les demandes d'information liées aux Atlantic Games 2018 devront être envoyées à:

- **Comité Atlantique des Sports Nautiques**
E-mail : contact@atlanticgames.eu
- **Comité Régional Olympique et Sportif des Pays de la Loire**
Téléphone : +332 405 800 42
E-mail : y.dupre@franceolympique.com

NOTE FINALE

CET AVIS GENERAL DE COURSE POURRA ÊTRE MODIFIE DANS UNE OU TOUTES LES PARTIES. LA VERSION ACTUALISEE DE CET AVIS GENERAL DE COURSE SERA DISPONIBLE SUR LE SITE INTERNET DU COMITE ATLANTIQUE – www.atlanticgames.eu.

ATLANTIC GAMES 2018
PAYS DE LA LOIRE - Saint-Nazaire

- SPORTS et DISCIPLINES -

ANNEX OF THE NOTICE OF SPORT EVENT - SPORTS AND DISCIPLINES

SPORTS DISCIPLINES (CLASSES)	Sex categories: Male or Female or Mixed	Age Categories*:	Years of Birth	NUMBER OF RANKINGS	Maximum total of boats per Team per Discipline	Maximum total of competitors per Team per Discipline	Maximum total of competitors per Team per sport	Equipments supplied (number per Team)
SAILING : 6 disciplines								
Optimist	Male	12 -14	2004 -2005 - 2006	1	2	2	16 or 17	No
Optimist	Female	12 -14	2004 -2005 - 2006	1	2	2		No
Laser 4.7	Mixed	14 -16	2002 - 2003 -2004	1	2	2 1 male / 1 Female		No
Laser Radial	Mixed	15 - 18	2003 - 2002 - 2001 - 2000	1	2	2 1 male / 1 Female		No
420	Mixed	14 - 18	2004 - 2003 - 2002 - 2001 -2000	1	2	4		No
OD Cruiser : J80 (To be confirmed)	Mixed	15- 25	2003 => 1993	1	1	4 or 5		Rent

The reference age is that of the competitor as at 31 December of the current calendar year